

# LES BIODÉCHETS AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2024

La loi relative à la lutte contre le gaspillage et l'économie circulaire applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2024 demande que soit donnée la possibilité aux usagers, sans contraintes, de trier à la source leurs biodéchets.



En 2024 : GPS&O mettra à disposition 6000 nouveaux composteurs, pour l'habitat pavillonnaire.

Réservation et consultation du guide du compostage en ligne sur [gpseo.fr](http://gpseo.fr)



DÉCHETS ALIMENTAIRES ET VÉGÉTAUX



## VOUS SOUHAITEZ EN SAVOIR PLUS ?

Connectez-vous à [gpseo.fr](http://gpseo.fr) et retrouvez :

- votre **calendrier de collectes 2024** personnalisé à votre adresse et imprimable ;
- les **points d'apports volontaires** et les **déchèteries** les plus proches de chez vous ;
- vos **démarches en ligne** (demande de bac, accès en déchèterie...) ;
- les **bonnes pratiques** pour gérer correctement vos déchets.



\* Attention, de nouvelles modalités de collecte entreront en vigueur au 1<sup>er</sup> octobre 2024.

☎ **INFOS DÉCHETS**

**01 30 33 90 00**  
Lundi au Vendredi de 9h > 12h et 14h > 17h

Ne pas jeter sur la voie publique © Caribara Communication 2024

# CALENDRIER DES COLLECTES 1<sup>ER</sup> JANVIER > 30 SEPTEMBRE 2024 FONTENAY-MAUVOISIN

VALABLE  
9  
MOIS\*



**RAPPEL : 100 % DES EMBALLAGES SE TRIENT**

**CITEO**  
Donnons ensemble une nouvelle vie à nos produits.



# QUAND SORTIR MES BACS ET ENCOMBRANTS ?



Pour les collectes qui ont lieu le matin > les sortir la veille au soir.  
Pour les collectes qui ont lieu l'après-midi > les sortir le matin avant midi.



**ORDURES  
MÉNAGÈRES**

Mercredi matin



**EMBALLAGES  
RECYCLABLES**

Vendredi matin, toutes les 2 semaines  
à partir du 5 janvier (semaines impaires)



**VERRE**

Collecte en points d'apport volontaire



**DÉCHETS  
VÉGÉTAUX**

Mardi après-midi, du 12 mars au 2 juillet et  
du 20 août au 24 septembre



**ENCOMBRANTS**

12 janvier, 22 avril, 2 septembre, le matin

# COMMENT PRÉSENTER CORRECTEMENT MES DÉCHETS À LA COLLECTE ?



## COLLECTE EN PORTE À PORTE

Ne rien déposer à côté des bacs

### BONNES PRATIQUES



Dans le bac gris dans des sacs fermés.



Dans le bac jaune, en vrac, sans sac.  
Les cartons doivent être pliés/découpés.



1 bac de 240L par collecte ou 3 sacs  
et 2 fagots correctement ficelés (1 mètre)



**Habitat pavillonnaire** : 1m<sup>3</sup> par foyer et  
par collecte / **Habitat collectif** : vous  
renseigner auprès de votre gestionnaire.

### INTERDIT

Déchets dangereux de type  
bouteille de gaz, hélium

Cartons mouillés

Souches, terre, cailloux, pots de  
fleurs (plastique ou céramique)

Electroménager, gravats, miroir/  
vitre, textile, déchets dangereux,  
bouteille de gaz, pneus



## COLLECTE EN POINT D'APPORT VOLONTAIRE

Ne rien déposer  
à côté des bornes

Points de collectes  
sur [gpseo.fr](http://gpseo.fr), onglet  
Déchets.

### BONNES PRATIQUES



En sacs fermés



En vrac, sans sac. Cartons pliés, coupés,  
afin de ne pas boucher les ouvertures.



En vrac, sans sac.

### INTERDIT

Sacs de + de 50 litres

Cartons mouillés

Vaisselle, vitres ou céramique

## RAPPEL



TOUS LES PAPIERS

AUJOURD'HUI,  
100 % DES  
EMBALLAGES  
SE TRIENT



EMBALLAGES CARTONS  
& BRIQUES ALIMENTAIRES



EMBALLAGES EN PLASTIQUE



EMBALLAGES EN MÉTAL

## + LES NOUVEAUX ARRIVANTS !

### EMBALLAGES PLASTIQUES



TUBES, POTS, BOÎTES, GOBELETS

### EMBALLAGES MÉTALLIQUES



BOUCHONS, CAPSULES & COUVERCLES



TOUTES LES BARQUETTES



TOUS LES SACHETS & TUBES



SACS, SACHETS, FILMS



TOUS LES AUTRES PETITS MÉTAUX

À DÉPOSER EN VRAC, NON EMBOÎTÉS, BIEN VIDÉS & NON LAVÉS.